



MOBILITÉ, DÉPLACEMENTS, TRANSPORTS

Dans votre commune et la Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM)
 TVD interroge les candidats aux élections municipales.

Nom de votre liste : LE RASSEMBLEMENT POUR LA SEYNE

Commune : LA SEYNE-SUR-MER

1 Pour les PIÉTONS et PMR : vous engagez-vous :

1.1	- à libérer les trottoirs et les espaces piétons de tous les obstacles et du stationnement sauvage ?-	oui	
1.2	-à aménager des réseaux fléchés de cheminement pour les piétons et les personnes à mobilité réduite, pour relier les zones d'habitat et les zones d'activités (écoles, arrêts de transports en commun, services publics) ?	oui	
1.3	<p>Que ferez-vous dans votre commune ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer une véritable zone piétonne au centre-ville de La Seyne - Lancer une campagne de réfection générale des trottoirs et du mobilier urbain en général - Aménagement et accessibilité du mobilier urbain pour les PMR - Création d'une handi-plage 		
1.4	<p>Que ferez-vous au niveau de MTPM ?</p>		

2 Pour les CYCLISTES : Vous engagez-vous à mettre en œuvre dans MTPM et dans votre commune les objectifs du PDU ? :

2.1	-aménagement d'au moins 150 km d'itinéraires cyclables sécurisés et continus supplémentaires dans MTPM	oui	
2.2	- aménagement d'au moins <u>200 arceaux par an</u> dans MTPM, et 50 abris vélos et 20 garages sécurisés à l'horizon 2025	oui	
2.3	<p>Que ferez-vous dans votre commune ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un itinéraire cyclable adapté et sécurisé dans l'axe nord-sud de la ville - Création d'emplacements réservés aux cyclistes (arceaux, abris) dans la 		

	ville et notamment dans les endroits les plus touristiques de cette dernière.		
2.4	<p align="center">Que ferez-vous au niveau de MTPM ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demander que la ville de La Seyne fasse partie des communes prioritaires pour la réalisation de ses projets - Etablir avec les autres communes de la métropole la réalisation d'un plan global de circulation pour les cyclistes 		
TVD interroge les candidats aux élections municipales			
page 2			
3 Pour la SÉCURITÉ ROUTIÈRE : vous engagez-vous à apaiser et à sécuriser la circulation :			
3.1	- en étendant et créant des « aires piétonnes », des « zones de rencontre », des « zones 30 » ?	oui	
3.2	-en érigeant votre commune en « Ville à 30 » ?	oui	
3.3	<p align="center">Que ferez-vous dans votre commune ?</p> <p>*Surtout dans le centre-ville et les endroits dangereux, mais en périphérie du centre-ville et sur les grands axes c'est peut-être moins vrai. Ces décisions doivent se faire en concertation avec la population concernée et les associations.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en sécurité des passages piétons (notamment ceux du port) et des trottoirs - Lancer une campagne de réfection du mobilier urbain dangereux et/ou inadapté - Réhabilitation des voies principales et secondaires de la commune 		
3.4	<p align="center">Que ferez-vous au niveau de MTPM ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demander les moyens techniques, financiers et humains nécessaires à la réalisation de ses projets communaux 		
4 Pour les TRANSPORTS EN COMMUN :			
4.1	Vous engagez-vous à faire aménager un réseau de transport en commun efficace et confortable autour de lignes de tramway, dont la première est déclarée d'utilité publique depuis l'an 2000 ?	oui	
4.2	<p align="center">Que ferez-vous dans votre commune ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'espaces de co-voiturage dans les points clés de la ville 		

4.3	<p align="center">Que ferez-vous au niveau de MTPM ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demander la réalisation du Tramway dans l'aire métropolitaine - Demander une amélioration de l'offre des transports en commun notamment le réseau mistral : bateaux-bus et bus de ville
-----	--

5 Pour la DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : vous engagez-vous

5.1	<p align="center">- à instaurer une concertation préalable avec les usagers (piétons et PMR, cyclistes, usagers des transports en commun) et les associations d'usagers, avant chaque projet concernant les déplacements ?</p>	oui	
5.2	<p align="center">- à mettre en place un comité des usagers qui se réunisse au moins deux fois par an ?</p>	oui	

5.3	<p align="center">Que ferez-vous dans votre commune ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de référendums locaux - Mise en place d'une permanence hebdomadaire tenue par le maire et ses adjoints - Développement des conseils de quartiers pour une meilleure remontée d'informations
-----	---

5.4	<p align="center">Que ferez-vous au niveau de TPM ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre le relai privilégié de ce comité et des usagers en général afin de faire remonter les informations, remarques, idées aux instances métropolitaines
-----	--

TVD interroge les candidats aux élections municipales

page 3

6 Pour l'ENVIRONNEMENT : Vous engagez-vous à ce que tous les projets concernant les déplacements soient conformes

6.1	<p align="center">-à la lutte contre la pollution ?</p>	oui	
6.2	<p align="center">-à la lutte contre le changement climatique ?</p>	oui	
6.3	<p align="center">-à la préservation de la biodiversité ?</p>	oui	
6.4	<p align="center">-à la préservation des ressources d'eau douce ?</p>	oui	

6.5	<p align="center">Que ferez-vous dans votre commune ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une charte verte pour les organisateurs de manifestations sur la commune - Respect du tri-sélectif dans tous les quartiers de la ville - Accélérer la transition écologique des bâtiments publics municipaux - Création de rondes forestières et maritimes en relation avec la brigade de l'environnement
-----	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Politique volontaire de végétalisation du mobilier urbain - Préservation des « poumons verts » de la ville 		
6.6	Que ferez-vous au niveau de MTPM ?		
	<ul style="list-style-type: none"> - Accélérer la transition écologique de notre métropole en relation avec les collectivités partenaires (département, région) - Engager une politique volontaire de réimperméabilisation des sols sur le territoire de la métropole 		
7	Vous engagez-vous à nommer un adjoint affecté spécifiquement aux déplacements en modes doux qui sera l'interface entre les usagers (piétons, cyclistes, usagers des transports en commun) et la commune ainsi que MTPM et le garant de la priorité donnée aux modes doux ?	oui	
8	Vos remarques		
9	Quels sont vos projets prioritaires ?		
<p>Date : 27/02/2020</p> <p>Signature : D. MUNOZ</p>			

Nous serons attentifs à vos réponses et réalisations futures. Contactez-nous : 06.18.16.31.27

Retour souhaité avant le 1er Mars 2020 à : tvdeplacements@gmail.com

Association Loi 1901 du 18 juin 1980

Agréée au titre de la protection de la nature, de l'environnement et du cadre de vie le 13 mars 1984.

Droits des piétons, des cyclistes, des usagers des transports en commun.

Membre de « 60 Millions de piétons », « FNAUT », « FUB », « Rue de l'Avenir », « AF3V », « Atmosud »